

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement de la reconnaissance sismique de la ZIRA

Contacts presse

Marc-Antoine MARTIN
Responsable Communication
Tel. 03 29 75 53 74
Port. 06 08 94 41 63
marc-antoine.martin@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra est chargée de la gestion durable de l'ensemble des déchets radioactifs français. Elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour concevoir des solutions de gestion, et pour exploiter et surveiller des centres de stockage de déchets radioactifs en protégeant l'homme et l'environnement de l'impact de ces déchets sur le court et le long terme.

L'Andra a démarré ce mercredi 19 mai 2010 une campagne d'investigations géologiques approfondies sur un secteur d'environ 37 km², situé à 3 km au nord du Centre de Meuse/Haute-Marne (Laboratoire souterrain, à Bure, et Espace technologique, à Saudron). Ces investigations, réalisées au moyen de camions vibrateurs et de forages, ont pour objectif de compléter avec une très grande précision, les connaissances déjà acquises depuis plusieurs années par les scientifiques de l'Andra.

Cette campagne de mesures porte sur la « zone d'intérêt pour une reconnaissance approfondie » (ZIRA) de 28,5 km² qui a été validée en mars dernier par le Gouvernement afin d'y étudier l'implantation d'un stockage réversible et profond des déchets français les plus radioactifs.

Prévue pour durer quatre mois, la reconnaissance de cette partie du sous-sol des cantons de Montiers-sur-Saulx et Gondrecourt-le-Château permettra d'acquérir des données supplémentaires sur les couches géologiques (épaisseur, profondeur, homogénéité) avec une précision de quelques mètres, mais aussi de vérifier l'absence de failles mineures.

La ZIRA n'englobe aucune agglomération et elle est recouverte en égale proportion de forêts et de cultures. Dans la forêt, aucun abattage n'est envisagé et l'Office national des forêts tracera les sentiers nécessaires au passage des engins. Quant à l'accès aux parcelles cultivées, l'Andra fait appel à des "permetteurs" dont le métier consiste à négocier avec leur propriétaire ou leur exploitant le permis de passer sur leurs terrains. Ils assistent aux investigations géologiques pour vérifier les lieux de passages du camion et établir un constat en cas de dégâts (ornières, pertes de récoltes) en vue d'une remise en état ou d'une indemnisation sur la base des barèmes fixés par la Chambre d'agriculture.

Les données acquises sur le terrain nécessiteront ensuite plus d'un an et demi d'interprétation et d'analyse. Les résultats obtenus nourriront le dossier que l'Andra remettra au Gouvernement d'ici fin 2012 qui comprendra notamment une proposition pour un site d'implantation du stockage profond et permettra la préparation du dossier support au débat public prévu en 2013.